



Madame la Ministre  
Muriel Pénicaud  
Ministère du Travail  
127 rue de Grenelle  
75007 Paris

**Objet : Conclusions de la concertation sur le « développement du télétravail et du travail à distance » - rapport conjoint des partenaires sociaux**

Paris, le 7 juin 2017

Madame la Ministre,

L'article 57 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels prévoit l'ouverture d'une concertation sur le développement du télétravail et du travail à distance.

Dans le cadre de cette saisine, les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national interprofessionnel ont choisi d'engager cette concertation à leur niveau.

Le rapport, qu'ils ont l'honneur de vous remettre, est le fruit de la réflexion conjointe et concertée qu'ils ont conduite de janvier à mai 2017.

S'attachant à objectiver un état des lieux sur la base des informations dont ils ont eu connaissance et des pratiques développées et négociées dans quelques branches et par des entreprises, le rapport identifie sept nouveaux enjeux de nature à mieux accompagner le développement du télétravail. Sur chacun de ces points, des solutions adaptées sont préconisées dans ce rapport, pour une mise en place concertée, le plus souvent par la voie du dialogue social, à l'image des solutions qui ont déjà été trouvées dans les entreprises :

1. La clarification de règles juridiques applicables au télétravail
2. L'articulation entre télétravail régulier, occasionnel et informel
3. L'organisation du temps de travail
4. Le droit à la déconnexion
5. La protection des données personnelles

6. La mobilité, la multiplication des lieux de travail et l'essor prévisible des tiers - lieux
7. L'impact sur l'encadrement de proximité, et la nécessité de relations basées sur la confiance.

Ces conclusions ont pour vocation de nourrir les réflexions futures tant du gouvernement, des partenaires sociaux au niveau national interprofessionnel, que des négociateurs de branche et d'entreprise sur le télétravail, le travail nomade ou mobile et le travail à distance.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

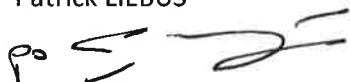
Pour la CPME,  
Jean-Michel POTTIER



Pour le MEDEF,  
Pierre BERETTI



Pour l'U2P,  
Patrick LIEBUS



Pour la CFTD,  
Hervé GARNIER



Pour la CFE-CGC,  
Jean-François FOUCARD



Pour la CFTC,  
Eric COURPOTIN



Pour la CGT,  
Mohammed OUSSEDIK

Pour la CGT-FO,  
Pascal PAVAGEAU

